



## **EDUNIVERSAL**

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies – 92190 MEUDON  
Société anonyme au Capital de 983 563,80 euros

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.  
225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL  
DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX  
REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018.**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2018



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés  
75 008 Paris  
France  
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00  
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

**EDUNIVERSAL**

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies – 92190 MEUDON  
Société anonyme au Capital de 983 563,80 euros

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES  
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT  
GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2018

**Aux Actionnaires,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 504 308 euros (cinq cent quatre mille trois cent huit euros) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 20 novembre 2019

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Martineau', with a long horizontal flourish extending to the right.**Sébastien Martineau**

Associé

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS**

**VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30/09/2018 s'élève à 504 308 euros (cinq cent quatre mille trois cent huit euros).

Fait à Meudon, le 15 novembre 2019



Martial GUIETTE,

Président



1957-1958

1957-1958

1957-1958

1957-1958

1957-1958

1957-1958